

# Options de stationnement – Contact Hamilton

Si vous venez au bureau de Hamilton (situé au 140, rue King Est), les options de stationnement suivantes sont disponibles :

## Stationnement sur la rue – Parcomètre

Des places de stationnement payantes sont disponibles sur plusieurs rues dans le secteur où se trouve notre bureau, y compris sur la rue King Est, la rue Main Ouest et la rue Catharine.

Veillez noter que le stationnement sur la rue est autorisé seulement en dehors des heures de pointe (de 9 h à 16 h). Les voitures laissées sur la rue après 16 h recevront un billet de contravention.

## Parc de stationnement – Service payant

### *Stationnement privé*

131, rue Main Est  
Hamilton (Ontario) L8R 1H8  
Tarif journalier : 6,00 \$

### *Canada-Wide Parking*

117, rue King-William  
Hamilton (Ontario)  
Tarif journalier : 5,00 \$

### *Ville de Hamilton – Parc-autos 5*

140, rue King-William  
Hamilton (Ontario) L8R 1A7  
Tarif horaire : 2,00 \$  
Tarif journalier : 6,00 \$

### *Impark*

112, rue King  
Hamilton (Ontario) L8N 1A9  
Tarif pour 30 minutes : 2,00 \$  
Tarif journalier : 7,00 \$

## Options de stationnement accessible

Des places de stationnement payantes sont disponibles sur plusieurs rues dans le secteur où se trouve notre bureau, y compris sur la rue King Est, la rue Main Ouest et la rue Catharine. Le stationnement sur les rues de la ville est gratuit pour les véhicules munis d'un permis de stationnement valide pour personne handicapée. Veillez noter que le stationnement sur la rue est autorisé seulement en dehors des heures de pointe (de 9 h à 16 h). Les voitures laissées sur la rue après 16 h recevront un billet de contravention.

Si vous avez besoin d'un espace de stationnement accessible plus large, les parcs suivants de la ville de Hamilton sont disponibles :

### *Ville de Hamilton – Parc-autos 1*

76, rue John Nord (coin Rebecca)  
Hamilton (Ontario)  
L8R 1H3  
Tarif horaire : 2,00 \$  
Tarif journalier : 6,00 \$

**AVERTISSEMENT :** Contact Hamilton met le présent document à jour chaque année pour s'assurer que l'information demeure exacte et à jour. L'information peut toutefois être modifiée sans préavis.